

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-trois
le LUNDI 13 JANVIER à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 06 Janvier 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2023/11

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD
Dominique (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme
DELRUE Joëlle), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique),
absents excusés.

Mme BOULET Véronique, Mme QUENON Sophie, absentes non excusées.
M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : APPEL A PROJET – REDYNAMISATION DES CENTRES VILLE ET DES BOURGS CENTRE

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que lors
de sa séance en date du 21 Mai 2019, le Conseil Municipal l'avait autorisé à répondre à
l'appel à projet de la région concernant la redynamisation des centres-villes et des
bourgs centre.

Le dossier de la Commune de Lumbres a été retenu le 04 Juin 2019.
A ce jour, les services de la région sollicitent une actualisation du dossier.

- Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :
- D'autoriser Madame le Maire à renouveler la demande de subvention auprès de
Monsieur le Président du Conseil Régional.
 - Conformément aux engagements pris dans le cadre du scot validé en Juin 2019
et du PLUI approuvé le 30 Septembre 2019 interdisant l'extension de la ZAC
des Sars, à ne pas favoriser le commerce de périphérie

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 14/02/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 14 FEV. 2023
et publication ou notification
du 14 FEV. 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE

